

RENÉ FABRE

Notice lue par JEAN MICHEL

Mes chers camarades,

Si notre piété envers les camarades tombés au champ d'honneur ne nous interdisait pas de comparer la valeur morale de leur sacrifice et de faire un choix dans nos affections, René Fabre serait de ceux dont nous aimerions, au plus secret de notre cœur, évoquer le souvenir et proclamer l'exemple. Son talent lui avait assuré, au début d'une carrière qui s'annonçait sous des auspices singulièrement favorables, les sympathies de tous et l'estime agissante des anciens. Sa mort héroïque aux tranchées d'Ypres, le 5 novembre 1914, nous donne d'autres raisons, et de plus graves, de lui conserver notre pensée fidèle.

Né à Villeneuve-sur-Lot le 14 juillet 1881, René Fabre avait perdu de bonne heure son père, greffier au tribunal de cette ville, et le soin de son éducation se trouva partagé entre sa mère et son oncle, qui était notre confrère. Ses études terminées au collège libre de son pays natal, il était naturel que, dans le milieu où il vivait, il songeât aux carrières juridiques. Mais il ne prit pas immédiatement le chemin de Paris. Sur le conseil du Père Didon, qu'un ami de sa famille avait consulté, il passa près de deux ans à compléter sa culture générale ; il lut beaucoup ; sa curiosité s'attachait aux disciplines les plus diverses, et ce complément d'éducation à la Montaigne n'a pas été sans doute l'une des moindres raisons qui ont facilité son ascension parmi nous.

Après son passage à la Faculté, il fréquente, en effet, le Palais, et, dès les premières rencontres, ses qualités s'affirment. Quand il s'avance à la barre, la physionomie toujours souriante, c'est la sympathie qui l'accueille ; mais on s'aperçoit vite, à l'entendre, que cette attitude n'est qu'une marque liminaire de politesse pour le juge qui va l'écouter et l'adversaire qu'il affronte. Car la seconde après, œil vif, geste décidé, le dialecticien se révèle ; son raisonnement juridique s'enchaîne et se déchaîne, incisif et pressant ; et le sourire de tout à l'heure s'est transformé en ironie cinglante. Il n'en fallait pas plus pour que les suffrages de la Conférence des avocats de 1909 se réunissent sur son nom. Et il n'est pas surprenant que, sur la recommandation de notre confrère Charles Lyon-Caen, qui l'appréciait et l'aimait, M. Alexandre Millerand, le distinguant, en ait fait, dès cette année-là, l'un de ses collaborateurs immédiats. Pendant cinq ans, il allait préparer les gros dossiers ; jouissant non seulement de l'estime, mais de la confiance de son patron, il le suppléait sans cesse. A la veille des vacances

de 1914, René Fabre donnait l'impression heureuse de l'homme qui a trouvé, largement ouvert sur les plus lointains horizons, le chemin de sa destinée.

Aux premiers jours d'août, il rejoint à Albi le 15^e d'Infanterie. Il appartient à la classe 1900. Il pourra donc attendre quelque temps, dans un dépôt qui paraît regorger de mobilisés plus jeunes, l'ordre de départ pour le front.

Mais, dès les premiers jours, le temps lui pèse. Croyant, à tort sans doute, apercevoir autour de lui quelques défaillances individuelles, il estime qu'un Français de sa situation doit prêcher l'exemple. Mais ce n'est pas seulement parce qu'il appartient au Barreau de Paris et parce qu'il a conscience de faire partie d'une élite qu'il va s'inscrire au nombre des volontaires pour le front, c'est aussi — l'une de ses lettres ne laisse pas de doute à ce sujet — parce qu'il est secrétaire de M. Millerand.

Et cela n'est pas pour vous surprendre. Lorsque la convention innommée de collaboration professionnelle est autre chose qu'un échange de services, au hasard des travaux et des jours, lorsqu'elle unit dans une intimité de pensée, que seules peuvent connaître des âmes d'une qualité égale, la bienveillante affection de l'un et l'estime de l'autre, elle peut conférer, même dans la vie sociale, des obligations impérieuses ; là, comme ailleurs, noblesse oblige.

Mais ne fait pas son devoir qui veut. René Fabre est fils unique ; et sa mère n'a plus que lui au monde ; il ne peut pas ne pas songer aux conséquences, terribles à tous points de vue, de sa disparition. Le cas de conscience est posé ; et comme l'a dit le grand orateur chrétien, « rien n'est plus dur que le devoir en concurrence avec l'affection, car il faut que le devoir l'emporte ». Et le devoir l'emporte, en effet. Après le déchirement, mais avec la satisfaction qu'on devine, René Fabre écrit à sa mère le 22 août : « Passées les minutes d'inquiétude, vous verrez que vous m'aimerez davantage pour avoir fait tout mon devoir. »

Il part le 26 août, crayonnant sur une carte postale : « Sac au dos et en route : sur mille volontaires prêts, on a choisi cette nuit deux cents des plus résolus. J'en suis ! Vive la France ! »

Dès le 30 août, il rejoint le 15^e de ligne en Lorraine et combat aux avant-postes presque chaque jour ; le 27 septembre, il est fait caporal sur le champ de bataille ; le 30, il réussit une reconnaissance qui dispense son bataillon d'une attaque, et reçoit les galons de sergent ; blessé le 11 octobre, il s'étonne seulement qu'on lui reproche de ne pas profiter de sa blessure pour prendre quelques jours de repos. Le 15^e de ligne passe alors au nord de Reims, se rend en Belgique après une série de combats, et va occuper les tranchées, au sud d'Ypres, en pleine bataille. La demi-section du sergent Fabre défend l'un des points les plus sensibles, la route de Kemmel à Ypres, que les Boches tentent de déborder ; le 4 novembre au matin, Fabre, avec sa belle humeur et son courage tranquille, arrête dix assauts et, pendant toute la journée, réussit à maintenir sa position. Le lendemain, la lutte recommence avec une violence nouvelle. Le lieutenant Pouget, qui vient de prendre le commandement de la compagnie, passe à Fabre celui de sa section. Fabre lui dit simplement : « Mon lieutenant, jusqu'au dernier ! » Et il tient parole. La lutte reprend. Fabre arrête encore la ruée ennemie. Mais à cinq heures du soir, il tombe, atteint par une balle, au moment où il tirait debout. Ainsi achevait-il sa journée...

Les fluctuations de la ligne à ce moment ne permirent pas aux nôtres de retrouver le corps de René Fabre, et l'on pensa qu'il avait pu n'être que blessé et fait prisonnier. Quelques mois d'un silence angoissant furent nécessaires pour dissiper toutes les illusions.

Il est superflu qu'après cela je fasse passer sous vos yeux les innombrables témoi-

gnages d'affection que tous, jusqu'aux plus humbles des camarades de Fabre, ont prodigués à la mère de notre ami.

Mais s'il existait pour une si grande infortune des paroles humaines de consolation, ce serait sans doute dans ces témoignages que Mme Paul Fabre devrait les chercher.

C'est par cette vieille cote de dossier, où sa main pieuse a réuni ces adieux, que la mère peut trouver encore la force de vivre pour entretenir le culte d'une mémoire sacrée ; c'est là que la chrétienne puise des raisons sérieuses de penser que René Fabre est mort sans s'être détaché de la leçon morale qu'il avait reçue des maîtres de sa jeunesse ; et c'est par là, enfin, que, connaissant les causes magnifiques de notre attachement à la mémoire de son fils, elle peut être assurée de la fidélité de notre souvenir à l'un de ceux qui nous sont le plus intimement chers.